

N° 2022-081A

**AIRE DE JEUX AQUATIQUES - BASE DE LOISIRS DES VERSANTS D'AIME
MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT – SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-deux le 14 septembre 2022, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 8 septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Monsieur Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL, VILLIEN, CHAMOUSSIN, MAIRONI-GONTHIER, PAVIET, CHENAL, GIROD-GEDDA, BERARD, ASTIER, FAGGIANELLI

MM. SPIGARELLI, BOCH, FAVRE, HANRARD, SILVESTRE, VIBERT, GENETTAZ, GOSTOLI, BROCHE, BOUTY, DUC, DUCOGNON, VILLIBORD

Absents excusés :

Mme FAVRE Marise qui donne pouvoir à M. VILLIBORD Guillaume,

Mme MARTINOD Marie qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI Lucien,

Absents :

MM. MARCHAND-MAILLET et TRAISSARD.

En exercice : 27	Présents : 23	Absents : 4	dont pouvoir : 2
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle que la CoVA assure la gestion de la base de loisirs des Versants d'Aime, située sur la commune de La Plagne Tarentaise.

Partant du constat qu'il n'y a pas d'activité liée à l'eau accessible à la petite enfance (de 0 à 4 ans) sur la base de loisirs des Versants d'Aime, hormis la plage de sable, les élus ont validé le principe d'aménager divers modules de jeux aquatiques permettant au très jeune public d'appréhender l'eau, dans un contexte où les épisodes caniculaires sont de plus en plus nombreux.

L'aménagement de cette aire de jeux aquatiques permettra d'améliorer l'attractivité du seul point de baignade accessible gratuitement en Haute Tarentaise, en diversifiant le panel d'activités proposé afin d'élargir la clientèle (familles avec enfants et Personnes à Mobilité Réduite) et la période d'utilisation (juin-septembre).

Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère de cet aménagement (hauteur, couleur et choix des jeux en rapport avec le lieu : grenouilles et poissons) de manière à ne pas dénaturer le site. De plus, cet équipement fonctionnera sur un principe de « circuit fermé » : l'eau d'alimentation des jeux sera pompée puis rejetée gravitairement dans le plan d'eau après traitement (filtre à tamis et stérilisation UV).

Des demandes de subventions ont été faites pour le financement de ces travaux. Il convient de mettre à jour le plan de financement comme suit :

Principaux postes de dépenses	Montant en € HT	Montant en € TTC	Recettes	Taux d'intervention	Montant prévisionnel de l'aide en € HT
Installation de chantier, travaux préparatoires et repli	13 780,00	16 536,00	<i>Etat - FNADT</i>	13,70%	50 045,00
Terrassement et mise en œuvre de la plateforme	64 537,00	77 444,40	<i>Département de la Savoie - CTS</i>	30%	109 587,60
Alimentation électrique	11 677,40	14 012,88	<i>Montant des recettes générées par le projet</i>		0
Alimentation en eau potable pour le nettoyage des équipements	9 406,00	11 287,20	<i>Auto-financement</i>	56,30%	205 659,40
Alimentation en eau de l'aire de jeux - Pompage, filtration et traitement	97 251,00	116 701,20			
Génie civil de l'aire de jeux aquatiques	29 610,00	35 532,00			
Fourniture des jeux aquatiques	82 710,00	99 252,00			
Pose des éléments	21 490,00	25 788,00			
Aménagements des abords et mobilier	1 700,00	2 040,00			
Bains de soleil	14 563,00	17 475,60			
Contrôles qualité, plans de récolement, formations et DOE	5 712,60	6 855,12			
Honoraires de maîtrise d'œuvre	12 050,00	14 460,00			
Coordination SPS	805,00	966,00			
Total dépenses prévisionnelles	365 292,00	438 350,40	Total recettes	100%	365 292,00
	€ HT	€ TTC			€ HT

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement faisant apparaître les financements potentiels et l'autofinancement de la CoVA
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'EPCI
- autorise le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants aux demandes de subventions.

- nombre de votants : 25
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 25
- nombre de votes « pour » : 25
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

FAIT ET DELIBERE LE 14 SEPTEMBRE 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAONE CEDEX